

**Votre plaidoyer :
comment le droit international peut-il aider à protéger la population du changement
climatique ?**

Un concours organisé par :
Oxfam International,
le *Climate Justice Programme*, et
Advocates for International Development.

Pourquoi ce concours ?

Le personnel et les partenaires d'Oxfam International travaillent avec les communautés pauvres dans plus de 100 pays dans le monde, et ils constatent de plus en plus les effets désastreux des événements climatiques de plus en plus fréquents et de plus en plus graves pour les droits de l'homme des populations pauvres en matière de droit à la vie, à l'eau, à la nourriture, à un toit et à la culture.

Le changement climatique représente un défi sans précédent pour la communauté internationale, et les institutions internationales doivent réagir pour relever ce défi. Les négociations actuelles dans le cadre de l'UNFCCC sont le passage obligé pour parvenir à une approche efficace et équitable s'attaquant au changement climatique. Toutefois, l'évolution du droit international est également un outil important pour donner aux populations concernées un moyen de défendre leurs droits de l'homme.

Afin de mettre l'accent sur les obligations internationales des États, stimuler l'innovation et les progrès du droit international en matière de changement climatique, et attirer l'attention du public sur l'urgence de cette question, Oxfam International, le *Climate Justice Programme*, et *Advocates for International Development* organisent ensemble un concours sur le droit climatique. Nous appelons les juristes, les universitaires, et les étudiants en droit du monde entier à préparer le plaidoyer le plus solide possible, démontrant que les émissions de gaz à effet de serre des pays riches sont en violation avec les droits de l'homme des populations des pays en développement (pour plus de précisions, voir plus bas la question posée dans le cadre du concours).

Le concours sera jugé par un panel d'éminents juristes internationaux, choisis pour leur expérience du droit environnemental et du droit international relatif aux droits de l'homme. Ce concours comprendra deux catégories de participants : une catégorie pour les juristes et enseignants universitaires en exercice, et une autre pour les étudiants en droit ; ceci devra être indiqué clairement sur les réponses. Les réponses pourront être rédigées en anglais, en français, en espagnol ou en portugais, et devront être adressées par courriel à l'adresse climatechangecompetition@a4id.org d'ici le 31 décembre 2008.

Le nom des gagnants de chaque catégorie sera annoncé par le panel en mars 2009. La meilleure réponse dans chaque catégorie sera annoncée et publiée sur les sites Web des trois organisations, et les deux gagnants recevront également un bon d'achat de 100 £ chacun pour acheter des livres ou des produits respectueux du climat.

La question posée dans le cadre du concours :

L'Algérie (un pays imaginaire) est un petit pays en développement situé sur une latitude moyenne. Avec des zones de haute montagne au nord, la majorité de sa population habite au sud, sur la plaine côtière fertile bordée de palétuviers, et vit principalement de maigres revenus issus d'une agriculture et d'une pêche à petite échelle, grâce aux rivières alimentées par les glaciers. Des progrès ont été faits pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, avec une réduction notable des cas de rougeole et de la mortalité maternelle. D'importantes dépenses sont prévues, soutenues par l'aide au développement international, afin de fournir de l'eau propre et des installations sanitaires de base aux 60 % de la population qui en sont actuellement privés. Mais environ 40 % de la population vit encore avec moins d'un dollar US par jour, et plus de 25 % des enfants de moins de cinq ans ont un poids insuffisant.

La semaine dernière, vous avez lu un article dans l'*Algeria Times* relayant les propos suivants de la ministre algérienne de l'Environnement : « Nous allons souffrir gravement du changement climatique déjà en cours et portant préjudice aux droits de l'homme de notre population. Je tiens le monde développé pour responsable. Ces pays doivent arrêter de traîner les pieds ; ils doivent réduire leurs émissions et payer pour leurs excès passés. S'ils ne peuvent proposer un accord négocié équitablement auprès des Nations Unies d'ici la fin 2009, nous devrions à la place les poursuivre en justice pour qu'ils y soient obligés. »

Ce matin, à votre surprise, vous recevez un appel téléphonique de la ministre de l'Environnement en personne. Elle vous dit avoir lu le quatrième rapport d'évaluation du panel intergouvernemental sur le changement climatique, et être très préoccupée par ses implications pour l'Algérie. Elle a remarqué, par exemple, que la grande partie de la hausse des températures moyennes, observée dans le monde depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, est provoquée par les concentrations de gaz à effet de serre anthropiques, et que les émissions continues de gaz à effet de serre dans les proportions actuelles ou supérieures occasionneraient un réchauffement encore plus important et entraîneraient de nombreux changements dans le système climatique mondial au cours du XXI^{ème} siècle, ceci avec une ampleur très probablement supérieure à ce qui a été observé jusqu'à présent.

Elle est particulièrement préoccupée en apprenant que, concernant les effets actuels possibles, le panel a la certitude que: le changement climatique affecte déjà fortement de nombreux aspects des systèmes relatifs à la neige, à la glace et aux sols gelés ; de plus en plus d'éléments attestent de changements actuels au niveau des systèmes hydrologiques, des ressources en eau et des zones côtières ; les effets de la montée du niveau de la mer, des hauteurs de vagues plus importantes, et de l'intensification des tempêtes, ont déjà pu être observés dans certaines régions côtières ; et la montée du niveau de la mer engendre la perte de palétuviers.

Concernant les répercussions futures possibles, elle vous dit être soulagée, tout en restant prudente, de savoir que le panel estime (selon un indice de confiance moyen) que dans les régions situées sur une latitude moyenne, un réchauffement modéré serait favorable au rendement des récoltes et des pâturages. Mais elle est préoccupée par les conclusions du panel (indice de confiance élevé), selon lesquelles les projections concernant les changements au niveau de la fréquence et de la gravité des événements climatiques extrêmes, comme le stress thermique, les

sécheresses et les inondations, auraient un impact considérable pour la production alimentaire et forestière, et pour la sécurité alimentaire. Elle est également préoccupée par les conclusions du panel (indice de confiance élevé), selon lesquelles les petits exploitants et les agriculteurs produisant le minimum vital (agriculture de subsistance), les pasteurs et les pêcheurs artisanaux (c'est-à-dire les groupes aux capacités d'adaptation limitées et hautement vulnérables aux événements extrêmes) souffriront de répercussions complexes et localisées. Sur le long terme, ils subiront également les effets négatifs d'autres processus liés au climat, comme la baisse de l'enneigement, la montée du niveau de la mer, et la diffusion de la généralisation des maladies humaines affectant la main-d'œuvre agricole disponible. « Ceci risque de devenir catastrophique pour l'Algérie », continue-t-elle avec agitation, « cela menace de retarder notre développement national de plusieurs décennies. Il faut donc que vous m'expliquiez comment le droit international peut nous aider à nous protéger ».

« Bien sûr », répondez-vous, « mais voulez-vous tenter une action en justice ? »
« C'est à vous de me le dire. Si vous avez besoin de données, consultez par exemple l'outil *Climate Analysis Indicators Tool*¹ du *World Resources Institute* ou les données du ministère de l'Énergie du gouvernement américain². Les travaux du groupe MATCH³ pourront également vous être utiles. »

Elle vous demande d'estimer si le droit international (y compris le droit coutumier, les droits de l'homme et tout autre instrument conventionnel) oblige tout État à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à payer une indemnisation à l'Algérie et/ou à ses citoyens et entreprises, pour les répercussions néfastes du changement climatique ; et, le cas échéant, **de rédiger l'ébauche de la plainte, pétition ou soumission initiale** pour le forum international existant de votre choix.

La plainte (etc.) devra :

- (1) identifier les demandeurs, pouvant être l'État d'Algérie et/ou tout citoyen de ce pays ou d'autres groupes, qui selon vous pourraient avoir un motif valable de vouloir tenter une action dans le cadre du droit international ;
- (2) identifier le ou les État(s) défendeur(s), qui devrai(en)t être un ou plusieurs États réels ;
- (3) préciser les réparations demandées ; et
- (4) exposer les arguments pour toutes les obligations que vous estimez applicables devant ce forum.

Votre plainte (etc.) ne devra pas dépasser 3.500 mots. Si vous le souhaitez, vous pouvez également fournir une explication brève de votre raisonnement sous forme de note d'accompagnement ne dépassant pas 500 mots.

FIN.

¹ <http://cait.wri.org/>

² http://cdiac.ornl.gov/trends/emis/meth_reg.html

³ <http://www.match-info.net/>